



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sélection génétique

Question écrite n° 79536

Texte de la question

M. Alain Marty souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche concernant le financement des UPRA (Unités nationales de sélection et de promotion de la race). Les UPRA sont des structures associatives dont le financement des activités est basé sur les cotisations des adhérents, éleveurs et organismes de la filière et sur les aides publiques. Or, pour 2005, un gel de 4 millions d'euros de crédit est prévu. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que l'article 28 du projet de loi d'orientation agricole organise une réforme du dispositif génétique français. Pour cela, les organisations d'élevage se sont engagées dans une refonte de ce dispositif avec la volonté de l'adapter aux nouveaux enjeux, d'assurer sa performance future et de préserver la diversité de notre patrimoine génétique, unique au monde. Il lui demande en conséquence de connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministère de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences du gel des crédits affectant le secteur de l'élevage et notamment ceux destinés aux unités nationales de sélection et de promotion des races. Il a été décidé en 2005 un dégel spécial des crédits de génétique animale d'un million d'euros. Cela a permis de financer les dossiers prioritaires et de répondre, au moins partiellement, à la demande des unités en situation la plus délicate.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79536

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10940

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 950